RESOLUTIONS ADOPTEES

LA GENERALE OBLIG-SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000 **Siège social:** 16, avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2021

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir procédé à la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2020, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 et prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31/12/2020.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION:

La GENERALE OBLIG-SICAV étant une SICAV de type capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2020, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation – Exercice 2020	745 894,084
Régularisation du résultat d'exploitation	(113 624,607)
Sommes capitalisées – Exercice 2020	632 269,477

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

OUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023, les administrateurs :

- Monsieur Mourad KALLEL;
- La CIL représentée par Monsieur Salah SOUKI;
- Monsieur Sami SNOUSSI.

et ce, conformément aux statuts de la société.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents et représentés.